

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 05 AVRIL 2016

Secrétaire de séance : Stéphane Rimaud

## **► Information : budget CCAS :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des opérations réalisées dans le cadre du budget CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Le compte administratif 2015 s'établit à 1 440,82 € de dépenses (350 € de subventions versées aux associations cantonales suivantes : Vie libre, Etais, Handicapés des Monts du Lyonnais, Réseau Entraide Solidarité, Déprim'Espoir, 770 € pour le repas annuel des anciens (*à partir de 70 ans*) et 320,82 € pour la participation communale au colis de Noël du 3<sup>ème</sup> âge (*à partir de 80 ans*), alors que les recettes s'élèvent à 377,42 €, comprenant des dons perçus (location salle de cinéma et chalet de Rampôt), des renouvellements de concession au cimetière et des fermages. Le déficit annuel de fonctionnement s'élève à 1 063,40 € et, après reprise des excédents antérieurs (1 653,38 €), l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 589,98 €. Les prévisions budgétaires votées pour 2016 s'équilibrent en recettes et dépenses à 3 400,00 €, comprenant, entre autres, en recettes, l'excédent reporté (589,98 €) et une subvention du budget principal de la commune à hauteur de 2 548,02 €. Pour les dépenses, il a été décidé le versement de subventions pour un montant de 450 € aux associations suivantes : Croix-rouge, Déprim'Espoir, Handicapés des Monts du Lyonnais, Vie libre, Réseau Entraide Solidarité.

## **► Subvention d'équilibre pour le budget CCAS 2016 :**

Monsieur le Maire informe que l'imputation de la subvention d'équilibre pour le budget CCAS 2015 n'a pas été réalisée. En conséquence, le besoin de financement pour équilibrer le budget CCAS 2016 s'établit à 2 548,02 €, qui sont à prévoir dans les dépenses du budget principal de la commune. Compte tenu des informations données sur le fonctionnement du CCAS et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement de cette subvention au profit du budget CCAS.

## **► Participation du budget assainissement au budget général (frais de personnel) :**

Monsieur le Maire informe que la participation 2015 représentative des frais de personnel relative aux interventions des agents sur la lagune d'assainissement collectif était évaluée à 1 200,00 €. La participation 2016 est évaluée à 1 600,00 €. L'écriture comptable relative à 2015 n'ayant pas été faite, il convient en 2016 de budgéter un montant de 2 800,00 € en recettes sur le budget principal de la commune et en dépenses sur le budget annexe assainissement. Après en avoir délibéré, cette proposition de participation est adoptée, à l'unanimité.

## **► Vote du budget principal et du budget annexe d'assainissement pour 2016 :**

Monsieur le Maire nous fait une présentation détaillée des budgets primitifs (principal et assainissement) pour l'année 2016, résultant des travaux de la commission des finances. Le budget principal (dont excédent reporté de 501 023,76 €) s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 926 497,76 €. Pour l'investissement (dont excédent reporté de 141 076,29 €), il s'équilibre en recettes et dépenses à 1 076 426,52 € (dont 451 703,74 € viré du fonctionnement). Le budget annexe assainissement s'équilibre, en recettes et dépenses d'exploitation, à 35 948,63 € (dont excédent reporté de 26 939,12 €) et, en recettes et dépenses d'investissement, à 13 445,51 € (dont excédent reporté de 5 116,04 €). Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets pour 2016, tant pour le budget principal, que pour le budget annexe assainissement.

## **► Point sur les travaux de voirie (intervention géomètre, aménagement entrée de village) :**

La commission assainissement présente les conclusions de l'étude réalisée par « RésoTech » au carrefour de la route de Villechenève. Des infiltrations d'eau ont été détectées chez des riverains. Suite à ce rapport, un travail va être fait sur les canalisations. Des entreprises doivent être consultées pour la réalisation de ce chantier, avant d'entreprendre l'aménagement du carrefour.

**► Renouvellement du contrat d'assurance de groupe CDG 69 (lancement consultation) :**

Monsieur le Maire rappelle l'affiliation de la commune à un contrat d'assurance de groupe, proposé par le Centre de Gestion des Collectivités Territoriales du Rhône, pour la garantie de certains risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux (affiliés ou non à la CNRACL).

Il nous précise que ce contrat arrive à échéance au 31 décembre 2016 et que pour procéder à son renouvellement, le Centre de Gestion doit engager une procédure de consultation conforme à la réglementation des marchés publics. Afin de pouvoir adhérer à nouveau à ce contrat, la commune doit demander au centre de gestion de mener pour notre compte cette procédure de consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de demander au Centre de Gestion, le lancement de cette consultation, pour permettre le renouvellement de ce contrat d'assurance de groupe.

**► Voiries communautaires : mise à disposition des moyens humains et matériels**

*(A l'unanimité, ce point a été rajouté à l'ordre du jour)*

Daniel Vermare nous présente le projet de convention établi entre la commune et la Communauté de Communes de Chamousset en Lyonnais relatif à la mise à disposition des matériels et des agents techniques communaux pour l'entretien des voiries classées d'intérêt communautaire. Cette convention règle les conditions d'intervention (notamment, en terme de responsabilité) de nos agents communaux sur ces voiries et les conditions financières qui s'y rapportent, afin que la commune puisse être en mesure d'établir la facturation des services rendus à la Communauté de Communes. Ce projet de convention est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, qui autorise Monsieur le Maire à la signer.

**► Point sur l'avancement des dossiers bâtiments (halle-préau, réseau de chaleur, etc.) :**

- Chaufferie-Réseau de chaleur : l'appel d'offres a été lancé par le SYDER.
- Halle-Préau : une rencontre a eu lieu avec l'architecte (Thierry Loison) qui nous soumet quelques petites modifications du projet, avant de finaliser le dossier de consultation des entreprises, en vue de l'appel d'offres de marché public qui sera à lancer. Nous sommes toujours dans l'attente de l'obtention du permis de construire. Après renseignements, l'installation de panneaux photovoltaïque, ne pourra pas bénéficier de subventions spécifiques.
- Vérification annuelle des installations électriques : le contrat relatif à cette mission est à renouveler et il est proposé de continuer de travailler avec l'entreprise C.G Fluides d'Affoux qui nous a établi un devis pour un montant de 438 € TTC. Cette proposition est acceptée.
- Appartement Salle des sociétés : Des problèmes sont apparus au niveau du plancher. Des solutions devront être envisagées pour la réparation. Une réunion de la commission bâtiments est à prévoir rapidement, en prenant en compte le devenir de l'atelier au rez-de-chaussée.
- A'dAP : Michel Rampon, adjoint aux bâtiments doit contacter des bureaux d'études, en capacité de réaliser un diagnostic et un Agenda d'Accessibilité Programmée. .

**► Questions diverses :**

- Voirie : avant d'engager les travaux prévus et en accord avec la Communauté de Communes, (maître d'ouvrage), un géomètre est intervenu pour définir précisément les limites de la voirie du chemin de la Brigadée, sur le tronçon "Cinq chemins - le Drivon". Une rencontre avec le riverain, concerné par la problématique, sera programmée pour discuter des travaux à réaliser.
- Transports scolaires : suite au désengagement du Département, pour le transport scolaire des primaires à compter de la rentrée de septembre 2016, une réunion avec l'OGEC, l'APEL, la directrice de l'école et les parents d'élèves a eu lieu avec le Maire, pour évaluer les besoins et tenter de trouver des solutions. Un contact sera pris avec le Département et le SYTRAL.
- SIVOS : Florent Imbert nous fait le compte-rendu de la dernière réunion du syndicat (qui gère, entre autres, les activités périscolaires des enfants du collège de Ste Foy l'Argentière).

- Eclairage public : l'arrêté du maire fixant les modalités d'extinction sera pris au début du mois de mai. Pour la réfection des lampadaires sur la rue de Rampôt, une visite des installations avec le SYDER et EIFFAGE a eu lieu, nous sommes dans l'attente d'un devis.
- Aire de jeux : Michel Rampon doit rencontrer l'entreprise Green'Style pour l'établissement d'un devis, en vue de prévoir la réfection du sol du terrain de sports.
- La Classe en 6 Bédouine : Cette nouvelle association n'adhère pas au Comité Inter-Sociétés et les tarifs fixés pour la location de la salle polyvalente aux associations sont définis pour des associations adhérentes à l'Inter-Sociétés. Pour faire suite à une demande de cette association, et après débat, un tarif préférentiel sera accordé pour la location de la salle polyvalente pour la soirée qu'elle organise le 9 avril, qui a pour but de participer à l'organisation de la fête des Classes. Le tarif sera le même que pour les associations adhérentes et il est rappelé que la salle polyvalente reste mise à disposition gratuitement pour chaque banquet des classes.